

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
David BELDA		par Jean-François HOAREAU
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
- Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
- Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
(4) <i>Christelle HASSEN</i> (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5) <i>Jacques LOWINSKY</i>	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057

CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
ÉPF...	Établissement public foncier de la Réunion
SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
CAP	Club Animation Prévention
OMS...	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL OPÉ	Société publique locale « Oser pour l'Éducation »
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
BCD	Basket Club dionysien

(1), (2) et (4)

élues absentes à la séance

le (la) mandataire ayant voté en son seul nom propre

(3)

élu parti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30

(5)

élu parti avant examen du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009
	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030
	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE

OBJET **Régie des Affaires funéraires**
Rapport d'activité 2023

Ce rapport a pour objet la présentation du rapport d'activité 2023 de la Régie des Affaires funéraires.

L'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales institue le service extérieur des pompes funèbres comme mission de service public pouvant être assurée directement par la commune (en régie) ou dans le cadre d'une délégation de service public. Elle peut, aussi, être assurée par toute entreprise ou association ayant reçu l'habilitation prévue par l'article L. 2223-23 du CGCT. Cette mission doit être clairement séparée de l'exercice des pouvoirs du maire, en matière de police administrative.

Par délibérations n° 99/2-34 et n° 99/2-35 du 24 mars 1999, le Conseil municipal avait défini les activités confiées à la Régie des Affaires funéraires de la ville :

- le fossoyage
- la gestion du crématorium et funérarium de Primat

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Régie des Affaires funéraires**
Rapport d'activité 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-013 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Raihanah VALY - Conseillère municipale au nom des commissions « Ville Citoyenne », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité de la Régie des Affaires funéraires pour l'exercice 2023.

BILAN ET RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES DE LA VILLE DE SAINT DENIS



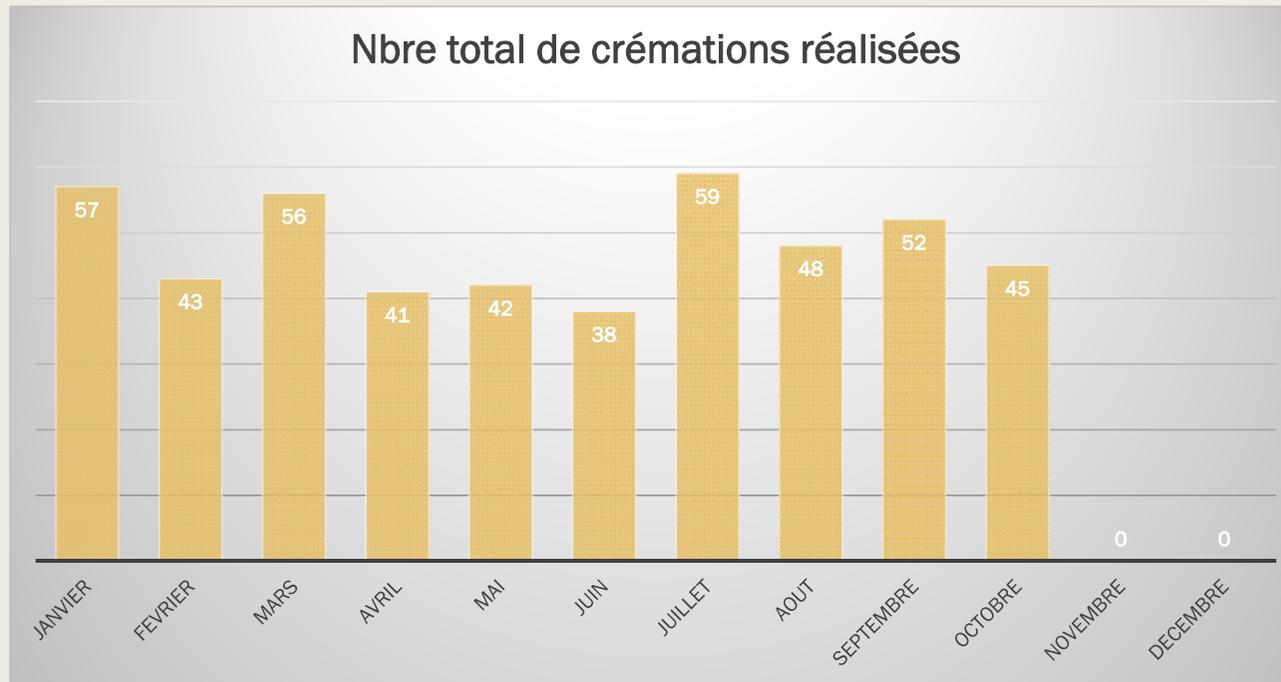
La Régie des Affaires Funéraires en chiffres

Le nombre d'agents affectés au pôle des affaires funéraires s'élevait à 30 agents en 2023.

Ils ont pour missions principales l'entretien des équipements, la police des cimetières et des funérailles, et d'autres part les missions de fossoyage, de crémation et de mise à disposition des chambres funéraires et de la salle de cérémonie.

Les crémations

Nombre de crémations pour l'année 2023 : 481

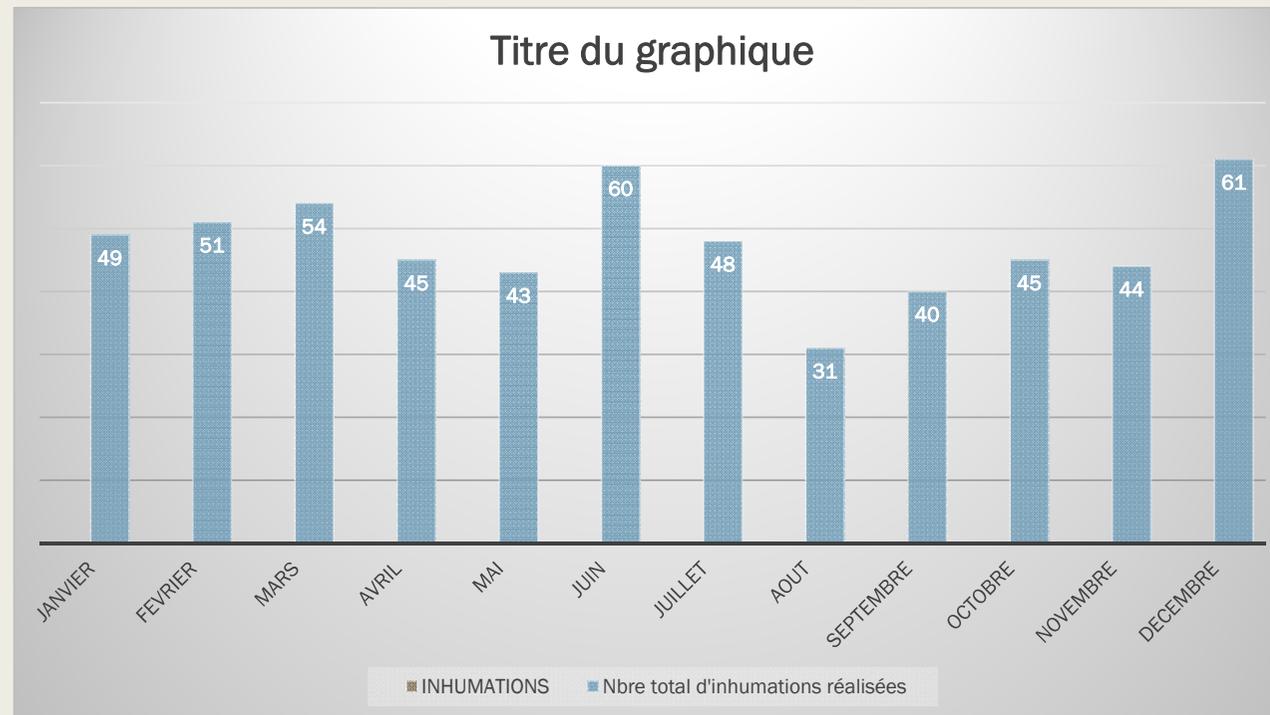


Le nombre de crémation a diminué en 2023 (596 en 2022) puisque l'équipement a subit une avarie en novembre, rendant l'appareil inutilisable. La remise en service a nécessité l'acheminement par voie maritime de matériaux volumineux provenant de l'hexagone.

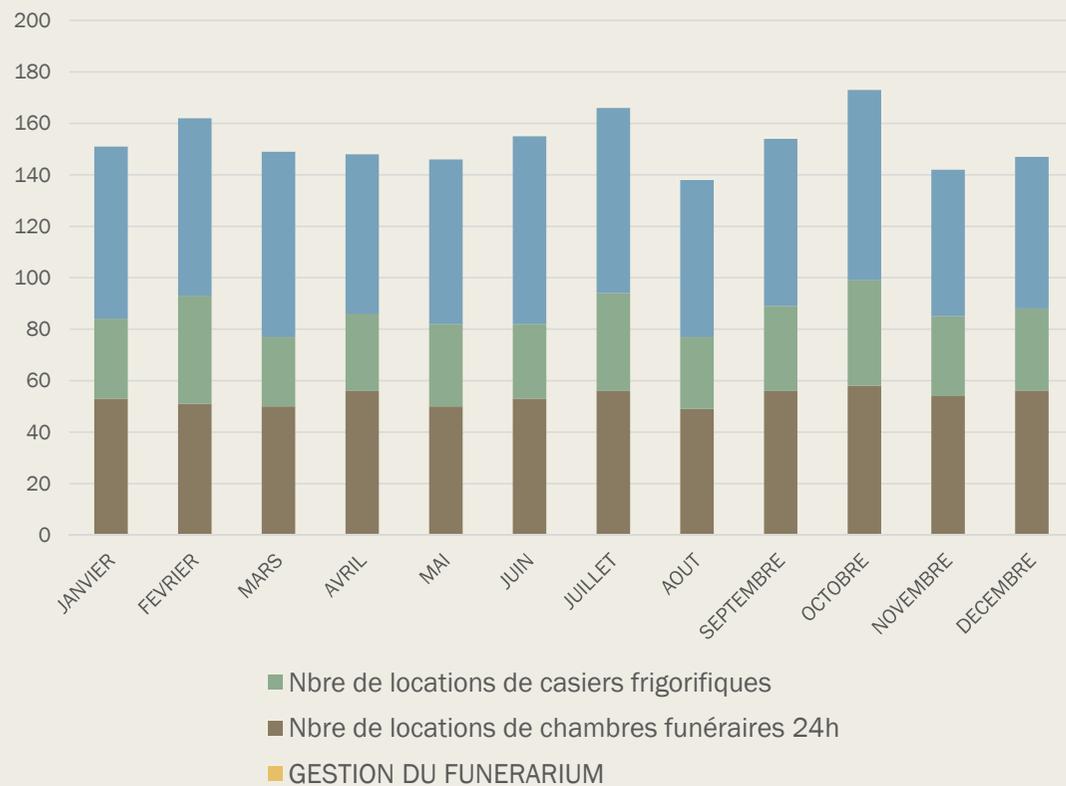
Les inhumations

Nombre d'inhumations pour l'ensemble des cimetières de la commune pour l'année 2023 : 571

A titre comparatif, on avait dénombré 407 inhumations en 2021 et 659 en 2022.



Le funérarium



	2021	2022	2023
Locations chambres fun.	625	705	642
Locations casiers	432	355	394
Locations salle	814	856	795

Les résultats du budget annexe de la Régie des Affaires Funéraires

	MONTANT MANDATS EMIS	NBRE DE TITRES EMIS	RESULTATS
2021	335 533,72 €	118	200 619
2022	322 058,44 €	235	303 936
2023	896 185,01€	292	- 210 848

Service d'Aide Aux Familles Endeuillées : le S.A.A.F.E

UN GUICHET UNIQUE

Toutes les démarches funéraires sur un seul site !

De nouveaux SERVICES sur place qui complètent les dispositifs existants et faciles d'accès pour plus de PROXIMITE !

- ETAT-CIVIL décès dès l'obtention des autorisations administratives nécessaires des autorités compétentes
- CCAS (colis funéraire- dossier aide funéraire)
- ECOUTER : C'est être aux cotés des familles dans les premiers instants du décès. C'est un support administratif et moral et un guide tout au long du parcours des obsèques.
- INFORMER : C'est permettre à chacun de faire face aux difficultés administratives inhérentes aux décès d'un proche et orienter dans les démarches.
- SOUTENIR : C'est accompagner pas à pas chaque étape que constitue le DEUIL pour aider dans le processus de reconstruction. C'est améliorer les conditions d'accueils des défunts et des familles endeuillées.

Dans le cadre du projet « Saint-Denis ville fraternelle et ville citoyenne », la municipalité a souhaité donner toute sa place à l'accompagnement des familles en deuil, en ayant pour objectifs :

- d'améliorer les conditions d'accueils des défunts et des familles endeuillées,
- de faciliter l'accès aux démarches administratives
- et de les soutenir dans le parcours de deuil.

Le S.A.A.F.E. (Service d'Accompagnement Aux Familles Endeuillées) a ainsi vu le jour en octobre 2022. Les familles peuvent aujourd'hui effectuer sur le même site - le centre funéraire de Primat- les formalités administratives liées au décès et organiser les obsèques de leurs proches.



UN ESPACE DE RÉCEPTION DES FAMILLES

petit salon d'attente, café et thé à disposition, WC
pour patienter le temps de préparation des documents : 45 mn / famille



Plus 1200 familles qui ont été reçues pour une déclaration de décès depuis l'ouverture du SAAFE

Plus 1400 actes funéraires rédigés

Plus de 400 colis funéraires distribués

Composition du colis : 6 boissons gazeuses de 1,5 l, 2 paquets de café, 1 sachet de sucre



Tout au long de l'année, les services veillent au fleurissement des différents espaces tels que le jardin des souvenirs ou le puits de dispersion.



Depuis un peu plus d'un an, des travaux d'envergure et de nombreux aménagements ont été réalisés en matière funéraire sur Saint-Denis.



Ainsi, différents travaux ont été réalisés afin **d'améliorer les conditions d'accueil du public** notamment sur le site de Primat.

Pour ne citer que quelques exemples : installation de 2 toilettes extérieures automatisées sur le centre funéraire de Primat, installation de voiles d'ombrages devant les box réservés aux familles à Primat, Installation d'une pergola sur le puits de dispersion (couverture),

4^{ème} édition de la « Toussaint musicale »

Pour la 4^{ème} année consécutive, une nouvelle édition de la Toussaint musicale va être proposée aux familles venant se recueillir auprès de leurs défunts le 1^{er} novembre.

De la musique classique, différents artistes accueilleront mélodieusement les familles en ce jour consacré aux défunts.

RAPPELS DES PRECEDENTES EDITIONS :

- 1^{ère} édition en 2020 : harpe au Cimetière de Prima et quatuor à cordes sur le Cimetière de l'Est de 09h00 à 12h00
- 2^{ème} édition 2021 : une animation musicale supplémentaire sur le Cimetière de Ste Clotilde, de 09h00 à 12h00
- 3^{ème} édition 2022 : Extension de l'animation musicale (toujours 9h00 à 12h00) dans les cimetières des « Hauts » de Saint-Denis. **4 cimetières sont concernés dont 2 dans les « Hauts »** : Cimetière de Primat, Cimetière de L'Est + Cimetière La Croix à la Montagne 15^{ème} et Cimetière de Saint François

4^{ème} édition 1^{er} novembre 2023

Animations cimetières de Primat et de l'Est + 2 cimetières des « Hauts »

Cimetière de Primat : duo clavier et saxophone / JULIEN KOPEINIG et ERICK TOAVE

Cimetière de l'Est : piano Droit / PATT BURTER

Cimetière du Brûlé : violoncelle / CHRISTOPHE BONNEY

Cimetière de la Bretagne : duo de Violon Alto et Flûte traversière / STEPHANIE DANIEL Et MATHILDE QUARRE



Exposition de tableaux dans la salle d'adieu

Descriptif : Exposition de tableaux d'un peintre local

Durée de l'exposition : jusqu'au 31 novembre 2023

Artiste : HAZRA REMOND

